

214C1208
FR0000036816-OP014-A04

26 juin 2014

Ouverture de l'offre publique d'achat concurrente visant les actions de la société.

TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

Le 25 juin 2014, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat concurrente visant les titres de la société TOUR EIFFEL déposée par Natixis, agissant pour le compte de la société Eurobail (cf. D&I 214C1180 du 25 juin 2014).

La note d'information de la société Eurobail (visa n° 14-324 du 24 juin 2014) a été diffusée et les informations relatives à l'initiateur mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application de l'article 231-32 du règlement général, l'offre publique d'achat **sera ouverte le 27 juin 2014.**

En application de l'article 232-2 du règlement général, la date de clôture de l'offre publique sera fixée lors de la diffusion de la note en réponse de la société TOUR EIFFEL.

En application des dispositions de l'article 232-10 du règlement général, il est rappelé que les dates de clôture des offres en présence (présente offre concurrente et offre publique d'achat en surenchère initiée par SMA BTP et déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers le 24 juin 2014) seront alignées et que les ordres de présentation de titres TOUR EIFFEL en réponse à l'offre publique initiée par SMA BTP sont nuls et nonavenus.

NYSE Euronext publiera les conditions de réalisation de la présente offre publique d'achat concurrente.